

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/08/2005 - Convocation du 11/08/2005
Compte rendu affiché le : 02/09/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; Mme BERRA; M. FORGET; Mlle MILLET

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER); M. MACHURAT (pouvoir à Mlle MILLET); Mme ZUILI (pouvoir à Mlle VEYRIER); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); M. CHRETIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme PERRIN (pouvoir à Mme MARMONIER)

Absents excusés : M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

**Objet : Régime indemnitaire – Modification
Indemnité d'exercice des missions**

La commune a prévu le versement de l'indemnité d'exercice des missions pour certains grades de la collectivité.

Le montant de l'indemnité d'exercice des missions est fixé dans la limite d'un montant de référence fixé par arrêté ministériel.

Il est proposé en conséquence d'attribuer le coefficient 3 aux montants moyens annuels pour les grades pouvant bénéficier de cette indemnité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 84-56 du 26/01/1984
- VU le décret 91-875 du 06/09/1991
- VU le décret 97-1223 du 26/12/1997
- VU l'arrêté ministériel du 26/12/1997
- VU les délibérations des 25/06/98, 23/09/99, 27/01/2000 et 26/09/2002 relatives à l'Indemnité d'exercice des missions,
- **FIXE le montant maximum de l'indemnité d'exercice des missions servie aux agents de la commune en bénéficiant, au taux moyen annuel affecté du coefficient 3,**
- **DIT que la dépense correspondante est prévue au budget communal à l'article 64118,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 25 août 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 02/09/2005
Publication ou affichage du 02/09/2005
Paul LAFFLY,
Maire.